

Le vaisseau *le Mars* appareille enfin pour la France

Le 29 mars 1772 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/30, f°274.

Sur le même sujet, lire l'échange de correspondances entre Bouvet et Poivre en date du 8 mars.

N°31

Le 29 mars 1772

Monseigneur,

Nous expédions enfin le vaisseau *le Mars* avec trois compagnies seulement du régiment de Clare. Ce bâtiment richement chargé en marchandises de l'Inde n'a pu prendre un plus grand nombre de passagers, faute d'emplacement pour l'eau nécessaire.

Le vaisseau *le Mars* expédié de France le 20 mars 1770 avait été envoyé à Pondichéry avec des troupes de transport et des munitions de guerre. M. le Duc de Praslin en l'envoyant aux Indes avait invité les chefs de nos établissements dans cette partie, de lui procurer à fret pour son retour, un chargement de marchandises indiennes pour suppléer par cette opération au manque de vaisseaux de la Compagnie. Sur l'invitation de M. Law gouverneur de Pondichéry, nos principaux négociants français de la côte Coromandel, ont ampleté [*sic*] entre eux une cargaison considérable dont la valeur est à peu près toute leur fortune. Ce vaisseau arrivé ici de dix juin de l'année dernière, a trouvé entre les mains de M. le Ch. Desroches, un ordre particulier de M. le Duc de Praslin pour le retenir dans notre port jusqu'à la réception d'ordres postérieurs qui, suivant la position des affaires de l'Europe, pourraient avoir pour objet de décharger le bâtiment et de l'armer en guerre.

M. Bouvet, ancien capitaine de la Compagnie, distingué dans son état et d'un mérite reconnu, a fait inutilement toutes les représentations qui convenaient à sa position. Il avait entre les mains les intérêts et la fortune de tous nos principaux négociants de l'Inde, invités par le Ministre à charger son bâtiment à fret. La plupart des marchandises étaient prises à la grosse, et la cargaison entière était assurée sur la quille du vaisseau. Cette circonstance a ajouté beaucoup aux difficultés pour la conduite que M. Bouvet avait à tenir. Dans une position aussi critique, cet officier s'est conduit ici avec une sagesse admirable. Dans les différends ordres qu'il a reçus, dans les différentes représentations qu'il a été obligé de faire à M. le Gouverneur, il a toujours su défendre les intérêts de nos négociants de l'Inde, fréteurs de son bâtiment, sans manquer au respect dû à celui qui commande en chef. Mais le long séjour que M. Bouvet a été forcé de faire dans cette colonie a prodigieusement nui à ses intérêts particuliers et l'a même entièrement ruiné. Obligé de vivre continuellement avec son état-major nombreux à bord d'un vaisseau qui renfermait des richesses considérables, et qui demandait un entretien continu pour prévenir un radoub ou une carène, qui eut entraîné les frais d'un déchargement, M. Bouvet a été tenu à des dépenses au-delà de ses moyens.

Après avoir consommé toutes ses provisions pour dix huit mois de campagne, M. Bouvet a été forcé de s'approvisionner de nouveau dans la colonie à des prix exorbitants. Tous ceux qui repassent de cette colonie en France vous assureront, Monseigneur, que nous n'avons point de colonie où il fasse plus cher vivre que dans celle-ci.

M. Bouvet est dans le cas de vous faire ses très humbles représentations à ce sujet, et, fondé sur la connaissance que j'ai, tant de la sagesse de sa conduite que des dépenses excessives qu'il a été obligé de faire, j'ose vous prier de vouloir bien les écouter favorablement.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

A l'Isle de France le 29 mars 1772

* * *